

Conditions générales de vente

VENTES AUX ENCHERES PHYSIQUES

La société Mercier Automobiles organise et réalise des ventes aux enchères publiques de véhicules et d'autres matériels auxquelles sont applicables les dispositions générales des présentes conditions

CARACTERISTIQUES DES VEHICULES

Les véhicules présentés sont issus de retour de location longue durée, de sociétés de crédit, de constructeurs automobiles, de propriétaires de flotte et de divers propriétaires. La provenance des véhicules est donc parfaitement connue.

Les véhicules sont vendus en l'état, tels qu'ils sont confiés à Mercier Automobiles.

Véhicules particuliers, de sociétés, utilitaires : tous les véhicules sont soumis à un contrôle technique volontaire (véhicules de moins de 4 ans) ou réglementaire (véhicules plus de 4 ans) établis sur 131 points de contrôle et réalisé dans un centre de contrôle agréé par la préfecture.

Le contenu de ce contrôle est soumis à une réglementation stricte et précise. Elle impose une indépendance totale du contrôle technique vis-à-vis de toute activité liée à la réparation ou au commerce automobile. Le contrôle technique est donc neutre, impartial et objectif.

De plus de très nombreux véhicules sont présentés avec l'intégralité des historiques d'entretien

La T.V.A est récupérable sur de nombreux véhicules pour les personnes assujetties.

Les véhicules en provenance de l'union européenne, présentés avec des certificats européens de conformité, feront l'objet de la part de l'acquéreur d'une simple demande gratuite de quitus fiscal auprès de leur service des impôts, après la vente.

EXPOSITION PUBLIQUE DES LOTS

Chaque vente est précédée d'une exposition publique des lots sur le site de la vente (voir les dates).

Ces expositions ont pour but essentiel de permettre aux futurs acquéreurs d'apprécier l'état et la nature des véhicules mis en vente.

D'autre part, le personnel de Mercier Automobiles se tient à disposition du public pour ouvrir les véhicules (véhicules particuliers, véhicules utilitaires légers, poids lourds), y accéder, fournir des renseignements et accompagner les acquéreurs dans leur démarche d'achat.

Tous les véhicules de moins de 12 ans et de moins de 180.000 kilomètres peuvent bénéficier d'une garantie mécanique que vous pouvez souscrire en sus du prix de vente (voir la rubrique) auprès de notre partenaire.

Vous pouvez également souscrire une assurance temporaire pour 2, 7, 15 ou 30 jours, vous permettant ainsi de bénéficier du temps nécessaire à la comparaison des différentes offres des compagnies d'assurance.

Enfin, nous pouvons effectuer pour votre compte les démarches nécessaires d'immatriculation du véhicule en préfecture, vous évitant ainsi de vous déplacer (renseignez-vous sur les conditions auprès du personnel d'accueil).

VENTES LIVE

Si vous ne pouvez participer physiquement à la vente aux enchères publiques, vous pouvez néanmoins assister à la vente et enchérir sur Internet grâce à notre système de vente LIVE.

Mercier Automobiles se réserve le droit de refuser l'accès à un utilisateur.

Vous devrez également effectuer une empreinte bancaire de 2.000 euros TTC par carte de paiement (3.000 euros pour les ventes de poids-lourds, 5.000 euros pour les vente de prestige). S'agissant d'une caution 3DSecure il est possible selon votre organisme financier que cette somme soit prélevée avant d'être restituée automatiquement 7 jours après le dépôt, même en cas de non adjudication en votre faveur.

Vos coordonnées bancaires seront vérifiées par le biais d'un système de paiement sécurisé indépendant.

Mercier Automobiles ne conservent pas les informations bancaires.

De plus, la carte bancaire n'est pas débitée si vous n'êtes pas adjudicataire.

Cependant certaines banques peuvent être amenées à retenir le montant de l'empreinte durant 7 jours (voir davantage si l'empreinte a été déposée avec une carte à crédit et/ou débit différé).

Si vous êtes adjudicataire via Internet, la caution forfaitaire sera transformée en acompte et débitée immédiatement. Une facture sera alors établie et l'acompte sera déduit du montant à régler.

La divulgation des identifiants (mail et mot de passe) ainsi que l'utilisation par un tiers engage l'unique responsabilité de l'internaute.

En cas de non-paiement dans les délais, l'internaute s'expose alors à la clôture de son compte.

« En cas d'achat, Mercier Automobiles est susceptible d'envoyer sur votre adresse mail , communiquée sur la plateforme InterEnchères Live , les factures, certificats et documents relatifs à la vente ainsi que notre newsletter »

ADJUDICATION

Au cours de la vente, toute personne portant une enchère et déclarée « adjudicataire » d'un lot doit remettre au personnel de Mercier Automobiles un document justifiant de son identité (CNI, passeport, extrait Kbis) ainsi qu'une caution (chèque simple établi à l'ordre de Mercier Automobiles, espèces ou acompte en carte bleue) d'un montant de 10% du prix d'adjudication immédiatement, avec un minimum de 200 euros.

Au prononcé du mot "adjudgé" par le commissaire-priseur, le dernier enchérisseur est déclaré « adjudicataire » du lot.

MODES DE REGLEMENT

La vente se fait expressément au comptant.

Plusieurs modes de paiements sont autorisés :

Virement Bancaire (pas de déblocage des véhicules sur présentation d'un ordre de virement) : privilégiez ce mode de règlement. Seul le crédit sur notre compte fait foi.

Paiement par chèque de banque : chèque émis par la banque pour le compte de l'acheteur, plafonné à 15 000 Euros .

Paiement par carte bancaire : au préalable, nécessité de faire déplafonner temporairement votre carte auprès de votre établissement bancaire, plafonné à 3 000 Euros .

Paiement en espèces autorisé jusqu'à 1 000 € (frais de vente et de dossier compris, afin de respecter la législation en vigueur sur le sujet).

Pour toute facture dont le montant dépasse les 15.000 Euros seul le paiement par virement bancaire est autorisé

FRAIS DE VENTE TTC

Ventes véhicules particuliers, de sociétés et utilitaires.

Barème dégressif par tranche applicable aux ventes volontaires :

Pour toute adjudication inférieure à 1 850€ ttc les frais de vente sont de 276€ ttc par véhicule

De 1900 à 3500 € : 15% TTC du montant d'adjudication

Au-delà de 3500 € : 12,72% TTC du montant d'adjudication

Barème légal fixe applicable aux ventes judiciaires :

14,40 % TTC du montant d'adjudication

A ces frais d'adjudication, il faut également rajouter des frais de dossier d'un montant de 99€ TTC couvrant la mise à disposition du véhicule, des frais administratifs ainsi que les frais de contrôle technique et de 200€ TTC pour les ventes prestige.

D'autre part, en cas d'achat sur internet au travers du système de VENTE LIVE, une participation complémentaire de 36€ TTC par véhicule acheté vous sera demandée pour les frais d'utilisation du service.

Montant total des frais de vente TTC = frais d'adjudication TTC + frais de dossier TTC + frais VENTE LIVE TTC*

*uniquement pour les achats LIVE INTERNET

Ventes poids lourds et Matériels:

Barème fixe appliqué aux ventes poids lourds et matériels:

12% HT (minimum de frais 100 euros HT) du montant d'adjudication. TVA en sus

Pour rappel, les ventes de poids lourds sont réalisées hors taxes. TVA en sus.

MISE A DISPOSITION ET ENLEVEMENT DES LOTS

La délivrance et l'enlèvement des véhicules n'a lieu qu'une fois le règlement effectué.

Une copie de pièce d'identité de l'acquéreur et une copie de pièce d'identité de la personne récupérant le véhicule si celle-ci est différente de celle mentionnée sur la facture seront exigées.

Pour les professionnels le numéro SIRET sera également exigé.

Si l'adresse de facturation ne correspond pas à la pièce d'identité, un justificatif de domicile de moins de 3 mois doit être présent.

Au moment du règlement, il vous sera délivré une pochette contenant tous les documents techniques et administratifs du véhicule (VP, VUL, PL) afin de pouvoir procéder à l'immatriculation du véhicule en préfecture (mutation de carte grise).

L'enlèvement des véhicules doit intervenir au plus tard le vendredi suivant la vente. Passé ce délai, des pénalités de retard seront facturées par Mercier Automobiles à l'adjudicataire (15€ TTC/jour de frais de gardiennage).

Afin d'enlever le véhicule, l'adjudicataire doit obligatoirement avoir souscrit préalablement une assurance automobile. Mercier Automobiles ne pourra être tenu responsable en cas de défaut d'assurance.

A compter de la mise à disposition, l'adjudicataire est soumis à la réglementation applicable en matière de code de la route, de transport privé ou public, de réglementation du travail, en ce qui concerne les matériels qui doivent être mis en conformité, et à toutes les obligations légales liées à l'utilisation du véhicule.

VEHICULES DESTINES A L'EXPORT

Dispositions communes aux livraisons dans l'Union Européenne et aux exportations hors de l'Union Européenne.

Le paragraphe suivant ne concerne que les véhicules annoncés « vendu avec TVA ».

L'exportation ne peut se faire que lorsque la voiture est annoncée « VENDUE AVEC ORIGINAL DE CARTE GRISE ». Cette mention signifie qu'elle sera disponible et non qu'elle sera immédiatement remise. L'exportation doit être effectuée dans les 30 jours maximum qui suivent la vente tant pour l'Union Européenne que pour tous les autres pays. Passé ce délai, l'exportation ne peut plus faire l'objet du remboursement de la TVA.

Dans tous les cas les personnes désirant exporter sont priées de vérifier l'intégralité des documents administratifs présents dans les dossiers.

Cette diligence est de la responsabilité exclusive des personnes souhaitant exporter un bien.

SAS Mercier Automobiles ne peut pas être tenu responsable de cela du fait que chaque pays destinataire a ses propres règles.

Livraisons dans l'Union Européenne

Pour les professionnels, obligation de donner préalablement à la vente :

numéro de TVA intra-communautaire, avec justificatif de validité,

registre du commerce (équivalent du Kbis),

tout document justifiant l'identité du gérant (pièce d'identité, passeport).

L'exonération de TVA n'est cependant possible qu'à la condition que l'acheteur remette à MERCIER AUTOMOBILES une lettre originale de transport (CMR) visée par le transporteur et le client prouvant la livraison du véhicule dans un autre pays état membre ou une copie de la carte d'immatriculation du véhicule dans l'autre état membre.

Le règlement devra impérativement être effectué par un virement étranger provenant de la société acquéreur.

Exportations hors de l'Union Européenne

L'acheteur devra obligatoirement passer par un transitaire référencé chez MERCIER AUTOMOBILES (CAR TRANSIT INTERNATIONAL, ROUSSEL ou AGENCE EUGENE MUSSCHE).

L'acheteur doit une fois l'exportation réalisée dans le délai de 30 jours déjà cité, adresser à MERCIER AUTOMOBILES l'exemplaire « 3 » du document « EX 1 » visé par le bureau de douane de sortie du véhicule. Il est obligatoire que ce document « EX 1 » fasse apparaître MERCIER AUTOMOBILES comme expéditeur.

Le remboursement de TVA interviendra dans les 2 mois suivant la remise des justificatifs à MERCIER AUTOMOBILES, seulement par virement au nom de l'acquéreur ou à un autre nom selon procuration officielle rédigée en français par l'acquéreur.